



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

<b>NOM DU PRODUIT</b>	BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR
<b>NO. INTERNE</b>	0405/1583/-/01
<b>UTILISATION</b>	Composant Durcisseur d'un système à deux composants. Mélangez avec le composant de base avant utilisation. Revêtement protecteur haute performance pour la protection des surfaces métalliques et non métalliques contre les agressions de solutions aqueuses. Application à l'aide d'une brosse à soies dures ou d'un applicateur plastique fourni. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.
<b>DISTRIBUTEUR</b>	Belzona Polymerics Limited Claro Road, Harrogate North Yorkshire HG1 4AY, England +44 (0) 1423 567641 +44 (0) 1423 505967 belzona@belzona.co.uk

### 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ISOPHORONEDIAMINE	220-666-8	2855-13-2	10-30%	C;R34 Xn;R21/22 R43 R52/53
ALCOOL BENZYLIQUE	202-859-9	100-51-6	10-30%	Xn;R20/22
PARAISONONYLPHÉNOL	246-672-0	25154-52-3	1-5%	Xn;R22. C;R34. N;R50/53.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

### 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif en cas d'inhalation et de contact avec la peau.

**CLASSIFICATION** Xn;R22. C;R34. R43. R52/53.

### 4 PREMIERS SECOURS

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente.

#### INHALATION

Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. S'il ne respire plus, pratiquez la respiration artificielle. Ne lui donnez rien à avaler. S'il est inconscient, mettez-le dans la position latérale de sécurité et consultez un médecin.

#### INGESTION

Si le produit est avalé par accident, ne le faites PAS vomir. Faites reposer le patient. Rincez-lui la bouche à l'eau et faites-lui boire 1 tasse d'eau toutes les 10 minutes pendant 30 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR

## MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : du sable, de la mousse alcool-résistante, du gaz carbonique, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.

Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau.

## PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux (voir Section 10). L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

---

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Retirez le personnel qui n'est pas essentiel. Évitez de respirer les vapeurs. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Reportez-vous à la liste des mesures de protection de la Section 8.

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Évitez que le produit ne s'écoule dans les canalisations d'écoulement et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Reportez-vous à la liste des méthodes d'élimination donnée dans la Section 13. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

---

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

#### GÉNÉRALITÉS

Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Éviter d'inhaler les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Dans la mesure du possible, ouvrir les conteneurs et mélanger les composants dans une pièce bien aérée, à l'écart de la zone d'application. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Interdire la consommation d'aliments et de boissons, ainsi que les cigarettes dans les zones de stockage et d'utilisation. Pour la protection personnelle, veuillez consulter la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. De bonnes méthodes d'entretien devraient être respectées ainsi que l'élimination régulière et en toute sécurité des déchets. La Directive de la manutention manuelle 90/269/EC peut s'appliquer à la manutention des conteneurs / emballages de ce produit. Veuillez consulter le guide des poids sur le conteneur / l'emballage lorsque vous faites des évaluations.

#### FEU/EXPLOSION

Ce produit est combustible. Éliminez toute source de chaleur, d'étincelles ou flamme nue.

#### SPECIAL

Placer les conteneurs dans un endroit chaud et aéré afin de les laisser atteindre la température ambiante.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5°C et 30°C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très acides.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

---

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

Si des équipements de protection individuels, y compris des appareils de protection respiratoire, sont utilisés pour contrôler l'exposition aux substances dangereuses, il faut choisir des équipements conformes aux spécifications de la réglementation nationale de la directive 98/24/EC du Conseil, relative aux agents chimiques.

### MESURES D'INGÉNIEURIE

Utiliser dans des endroits bien aérés ou prévoir une ventilation mécanique adéquate. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et/ou de vapeurs à un niveau acceptable, utiliser un appareil de protection respiratoire (Voir la section 'Respirateurs' ci-dessous).

# BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR

## PROTECTION RESPIRATOIRE

### DIRECTIVES GÉNÉRALES RELATIVES AUX PROTECTIONS RESPIRATOIRES

Il est essentiel que le Facteur de Protection Assigné (FPA) donné pour l'appareil de protection respiratoire sélectionné, dépasse le niveau de concentration du contaminant se trouvant dans l'environnement de l'application.

### APPLICATIONS STANDARDS

Lorsque cela est nécessaire, il est conseillé de porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 136 (masque facial intégral) ou EN 140 (masque facial découpé) doté d'une cartouche (ABEK1) pour protéger contre les vapeurs organiques/inorganiques, les gaz acides et l'ammoniaque. S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant.

### APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS

Une protection respiratoire n'est pas normalement requise mais peut l'être quand ce produit est utilisé dans un espace clos ou en l'absence de ventilation adéquate.

## PROTECTION DES MAINS

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES SUR LA PROTECTION DES MAINS

Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renforcer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Porter des gants de protection en : Néoprène. Nitrile.

### APPLICATIONS STANDARDS

Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets.

### APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS

Des gants légers et jetables sont généralement adéquats.

## PROTECTION DES YEUX

Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.

## AUTRES MESURES DE PROTECTION

### APPLICATIONS STANDARDS

Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau.

### APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS

Une combinaison en coton est normalement adéquate.

## MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.

---

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Noir		
ODEUR	Amine.		
SOLUBILITÉ	Partiellement miscible dans l'eau.		
AUTRES DONNÉES	Cette section ne contient que des valeurs typiques relatives aux conseils d'hygiène, de sûreté et d'environnement et n'a pas pour objectif de représenter une documentation technique pour le produit. A = Alcaline. LP = Voir section 12.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	> 200 @ 760 mm Hg	DENSITÉ RELATIVE	1.23 - 1.33 @ 20 °C
TENSION DE VAPEUR (air=1)	> 1	PRESSION DE VAPEUR	~ 0.04 kPa @ 20 °C
VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	A	VISCOSITÉ	~ 30 Ps @ 25°C
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C)	> 200	POINT D'ÉCLAIR (°C)	> 120 CF (Creuset fermé).
COEFFICIENT DE PARTAGE (N-Octanol/Eau)	LP		

---

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

# BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR

## STABILITÉ

Stable si les conditions de stockage et de manutention sont respectées (voir Section 7). En cas d'incendie, il est possible que des produits de décomposition dangereux se forment, comme de la fumée, de l'oxyde de carbone, du dioxyde de carbone, ou de l'oxyde d'azote et ammoniac.

## CONDITIONS À ÉVITER

A conserver à l'écart des oxydants et des matières très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique.

---

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas de données sur le produit lui-même.

#### INHALATION

L'exposition aux vapeurs peut entraîner l'irritation des membranes muqueuses et du système respiratoire. Les vapeurs qui peuvent se mettre dans l'espace vide du conteneur pendant le transport ou lors d'un stockage prolongé peuvent être nocives à l'inhalation.

#### INGESTION

L'ingestion n'est normalement pas un risque d'exposition résultant d'applications professionnelles. Une ingestion involontaire de petites quantités de ce produit en raison d'une mauvaise hygiène ou d'une contamination croisée peut provoquer des irritations ou des brûlures dans la bouche, la gorge ou l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact avec la peau ou autres tissus vivants peut provoquer des brûlures et dans certains cas graves la destruction totale du tissu. Ce produit contient un ou plusieurs composants ayant été à l'origine d'irritation cutanée chez des animaux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif en cas de contact avec la peau.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave et une blessure de la cornée pouvant entraîner une déficience visuelle permanente. La vapeur peut irriter les yeux.

#### VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

#### INFORMATIONS MÉDICALES

Un contact avec la peau constitue un risque important. Les personnes ayant déjà eu dans le passé des problèmes de sensibilisation de peau ne devraient travailler qu'avec des processus pour lesquels le produit est utilisé sous surveillance médicale appropriée.

---

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

### ÉCOTOXICITÉ

Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. L'information ci-dessous est donnée sur la base des données disponibles du composant individuel et en stricte conformité avec les directives pour la classification conventionnelle des préparations telles qu'elles sont décrites dans la directive 1999/45/EC du Conseil, relative aux préparations dangereuses. Il ne faut pas autoriser l'écoulement du produit dans des canalisations d'évacuation, des cours d'eau ni le dépôt dans des endroits pouvant affecter l'eau souterraine ou en surface. Voir également les Sections 5, 6, 7, 9 et 13.

#### POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Sur la base de la teneur en isophoronédiamine et paraisonylphenol, ce produit est supposé faire de la bio-accumulation. Notez le coefficient de partage Octanol/eau (Log Pow). Ce coefficient devrait être supérieur à 3.0. Des effets indésirables à long terme peuvent apparaître dans un environnement aquatique.

#### DÉGRADABILITÉ

Sur la base de la teneur en isophoronédiamine et paraisonylphenol, ce produit n'est pas supposé être facilement biodégradable selon les directives de l'OECD/EC. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

#### TOXICITÉ AIGÛE POUR LES POISSONS

Sur la base de la teneur en isophoronédiamine et paraisonylphenol, les produits LC50/EC50/IC50 sont réputés être entre 10 et 100 mg/l pour la plupart des espèces sensibles. Nocif pour les organismes aquatiques.

---

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Toutes les activités de nettoyage, y compris le nettoyage des équipements, des sols et des conteneurs peuvent produire de grands volumes de déchets contaminés. Tous les agents nettoyants utilisés sont des polluants potentiels. Il ne faut pas permettre que de l'eau contenant des détergents, des dégraissants ou autres agents nettoyants pénètrent les voies d'évacuation d'eau en surface ni les fosses d'assainissement. Toutes les opérations de nettoyage et dégraissage doivent être faites dans des zones spécifiques, éloignées du réseau d'eau en surface et l'évacuation doit se faire par le réseau des eaux souillées. Si cela n'est pas possible, le réseau d'eau en surface doit être isolé par des techniques de retenue adéquates et l'eau contaminée doit être captée et enlevée de façon à obtenir une élimination contrôlée et en toute sécurité. Si des produits de nettoyage/dégraissage immiscibles à l'eau sont utilisés comme par exemple des solvants, il faut consulter la fiche de données de sécurité du produit pour obtenir les informations nécessaires pour une évacuation de ces produits en toute sécurité.

**BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR****MÉTHODES D'ÉLIMINATION****GÉNÉRALITÉS**

Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes.

**ÉVACUATION DE COMPOSANT**

**EMBALLAGE DE TRANSIT:** les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. **PRODUIT N'AYANT PAS SUBI DE RÉACTION :** et les conteneurs doivent être évacués de la même manière que les déchets contrôlés. **PRODUIT AYANT SUBI UNE RÉACTION :** planches à mélanger contaminées, spatules, applicateurs, pinceaux, conteneurs théoriquement vides et bols mélangeurs - quand ils sont entièrement séchés - doivent être éliminés de la même manière que les produits chimiques non dangereux.

**CLASSIFICATION DECHETS**

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11

Le code CED indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes CED doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux, votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****GÉNÉRALITÉS**

Classification de transport : les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles.

Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT**

Polyamines liquides corrosives, n.s.a. contient Isophoronediamine

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT**

Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (containing Isophoronediamine mixture)

<b>NO. UN ROUTE</b>	2735	<b>N°CLASSIFICATION ADR</b>	8
<b>GROUPE D'EMBALLAGE ADR</b>	III	<b>NO. UN MER</b>	2735
<b>CLASSE IMDG</b>	8	<b>GROUPE D'EMBALLAGE IMDG</b>	III
<b>POLLUANT MARIN</b>	Non.	<b>NO. UN, AIR</b>	2735
<b>CLASSE AIR</b>	8	<b>GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN</b>	III

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****ÉTIQUETAGE**

Corrosif

**CONTIENT**

ISOPHORONEDIAMINE

**PHRASES DE RISQUE**

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**CONSEILS DE PRUDENCE**

S23C	Ne pas respirer les vapeurs/fumées.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S45	En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

# BELZONA® 5831 (ST-BARRIER) DURCISSEUR

## REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99.

Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à la protection des jeunes au travail.

Directive 91/155/CEE de la Commission modifiée par la directive 2001/58/CE de la Commission (fiches de données de sécurité) en application de la directive 1999/45/CE du Conseil et la directive 67/548/CEE du Conseil.

Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

## LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Voir les tableaux des maladies professionnelles 49 et 49 bis.

Voir les tableaux des maladies professionnelles 84.

Voir le surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977).

---

## 16 AUTRES INFORMATIONS

---

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers.

### RESTRICTIONS RELATIVE À L'UTILISATION

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux recommandés et, de plus, doit être appliqué suivant les procédures détaillées dans la notice du Guide de l'utilisateur.

Ce produit ne peut être utilisé que dans un 'espace clos' ayant fait l'objet d'une évaluation suffisante et appropriée par une personne compétente, conformément aux réglementations locales et nationales appropriées. L'évaluation doit couvrir les risques impliqués pour toutes les activités de travail.

### COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

REVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 2, 7, 8, 9, 15, 16, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (belzona@belzona.co.uk). Des informations à jour, vous seront envoyées.

**DATE DE RÉVISION** 28-11-2005

### ÉTAT DE LA FICHE DE SÉCURITÉ

Français. Approuvé.

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. , R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion. , R22 Nocif en cas d'ingestion. , R34 Provoque des brûlures. , R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. , R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. , R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**NO DE RÉVISION** 5.0